

**Liste des Établissements d'importance systémique mondiale (EIS^m)
au titre de l'exercice 2015**

conformément aux dispositions de l'article L511-41-1 A VI du
Code monétaire et financier¹

Dénomination des groupes	Adresse	Sous-catégorie d'EIS ^m	Taux de coussin EIS ^m en 2017 ^(a)	Taux de coussin EIS ^m en 2018 ^(b)	Taux de coussin EIS ^m en 2019 ^(c)
BNP PARIBAS	16 boulevard des Italiens 75009 Paris	Sous-catégorie 3 (score de 330 à 429)	1%	1,5%	2%
BPCE	50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	Sous-catégorie 1 (score de 130 à 229)	0,5%	0,75%	1%
CRÉDIT AGRICOLE	12 Place des États-Unis 92120 Montrouge	Sous-catégorie 1 (score de 130 à 229)	0,5%	0,75%	1%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	29 boulevard Haussmann 75009 Paris	Sous-catégorie 1 (score de 130 à 229)	0,5%	0,75%	1%

Notes : (a) au titre de l'exercice 2014 ; (b) au titre de l'exercice 2015 ; (c) sauf changement de catégorie

¹ D'après le Code Monétaire et financier, conformément au VI de l'article L.511-41-1 A, l'ACPR doit établir la liste des établissements d'importance systémique mondiale. La liste est établie « au regard de la taille du groupe, de l'interconnexion du groupe avec le système financier, des possibilités de substitution des services ou de l'infrastructure financière fournis par le groupe, de la complexité du groupe et de ses activités transfrontières, y compris celles entre États membres et un autre État membre et un pays tiers ». Conformément à ces dispositions, cette liste établie sur la base des données au 31 décembre 2015 précise le classement des établissements d'importance systémique mondiale dans l'une des sous-catégories mentionnées à l'article 25 du même arrêté.